Date : 08/06/2021
Heure : 04:24:28
Journaliste : Julien Penot

www.francebleu.fr
Pays : France
Dynamisme : 306

Visualiser l'article

Strasbourg : les entreprises se préparent à l'allégement du télétravail

La nouvelle étape du déconfinement du 9 juin sonne l'allégement du télétravail. Un retour au bureau progressif. Les entreprises vont pouvoir définir, en négociation avec les salariés, un nombre minimal de jours travaillés à la maison. Exemple avec un cabinet d'avocats strasbourgeois.

L'open-space du cabinet va pouvoir accueillir un salarié de plus à partir du 9 juin. © Radio France - Julien Penot

Présentiel ou distanciel. Deux modes de travail avec lesquels la trentaine de salariés du cabinet SCP Racine à Strasbourg ont appris à jongler durant la crise sanitaire. Avec la troisième étape du déconfinement , le 9 juin, la norme du travail à la maison en 100% est levée. Les entreprises reprennent la main et vont définir, en accord avec les salariés, un nombre minimal de jours travaillés chez soi.

Retour au bureau progressif
Le travail en présentiel va progressivement reprendre le dessus. Le nouveau protocole sanitaire précise bien que l'intérêt n'est pas de dicter aux salariés un retour massif en entreprise. " *L'organisation va être modifier dans le sens où nos salariés vont revenir un jour de plus par rapport ce qui était la norme précédemment* ", détaille Jérôme Caen, co-gérant du cabinet SCP Racine à Strasbourg.

Tous droits réservés à l'éditeur

Visualiser l'article

Jusqu'à présent, la trentaine de salarié avaient au moins 2 jours de télétravail par semaine. L'entreprise va leur accorder un jour de plus au bureau. Un changement de rythme qui fait débat chez certains salariés. " *Le télétravail, c'était bien aussi !* , lance Murielle Roy-Parmentier, *moins de stress dans les transports et quand on termine à 17 heures, on est déjà chez soi.* "

Le ministère du Travail rappelle qu'un employeur n'a pas le droit de contraindre ses salariés de revenir à du 100% présentiel. Anne-Claire Muller-Pistré, co-gérant du cabinet tient donc à ne pas presser les salariés : " *C'est un peu difficile de dire aux gens tout d'un coup vous revenez travailler tous les jours alors que jusqu'à présent ils ont eu deux jours de télétravail* ."

Un retour à la normal est pour le moment difficile à envisager, même si la possibilité de revenir plus fréquemment au bureau présente plusieurs avantages pour le cabinet. " *Pour scanner et transmettre des documents au tribunal, tout n'est pas encore numérisé, nous avons besoin d'un contact avec nos salariés* ", décrit Jérôme Caen.

Tous droits réservés à l'éditeur